

Fief

Al-Musawwar, 2 mai 1947.

Si nous avons compris la démocratie comme il convient, le gouvernant ne douterait jamais qu'il est un serviteur sur qui pèsent plus de devoirs que de droits qui lui sont dus, et le gouverné ne douterait jamais qu'il est souverain dans sa propre patrie, sans avoir à craindre le gouvernant ni à le redouter, ni à le flatter ni à rechercher ses faveurs ! Le gouvernant rend le droit comme étant le droit de l'État tout entier sur les gouvernés, et le gouverné réclame le droit comme étant le droit du peuple tout entier sur ceux qui gouvernent.

C'est là une féodalité plus grave et plus dangereuse encore, plus honteuse, que l'ancienne féodalité connue dans les temps anciens, et qui se connaît peut-être encore aujourd'hui dans certains pays de la terre. Car l'ancienne féodalité fut une étape de la vie sociale humaine, appelée par les circonstances de la civilisation de son temps ; elle convenait, à son époque, à la morale, à la religion et à la politique. Les gens se reposaient en toute tranquillité sur un ordre naturel et familial, né sans artifice, et qu'aucune tyrannie ni aucun despotisme n'avait imposé.

Quant à la féodalité dont je veux parler ici, c'est une chose que la nature de la vie n'a jamais appelée, que le progrès de la civilisation n'a jamais exigée, dans laquelle les gens ne se sont jamais reposés tranquillement et ne pourront jamais se reposer tranquillement ; car elle est contraire à la nature des choses, contraire à l'opinion que les gens ont de la nature des choses, et contraire à la façon dont les gens conçoivent les réalités de la vie et en jugent.

La source de cette féodalité odieuse est une erreur de compréhension, une erreur de jugement, une erreur d'appréciation — et j'ose à peine dire que parmi ses sources se trouve aussi une corruption des mœurs et une grossièreté du goût ! Car le principe est que les intérêts publics appartiennent à l'ensemble du peuple, et que les gouvernements et les diverses institutions sociales ne font qu'agir au nom du peuple pour réaliser ces intérêts, les gérer et en prendre soin. Les intérêts publics ont été compris de cette manière depuis les époques les plus anciennes, et dans des milieux aussi différents les uns des autres que possible. Les Grecs et les Romains les ont compris ainsi, quelle que fût la diversité de leurs systèmes politiques ; les musulmans les ont compris ainsi, dans leurs âges d'or distingués ; les Européens et les

Américains les ont compris ainsi, et continueront à les comprendre ainsi. Un ministère, parmi les ministères de l'État, n'est pas la propriété du ministre ; il est la propriété de l'État. Bien plus, ce ministère, parmi les ministères, n'est même pas la propriété du gouvernement tout entier ; il est la propriété de l'État, qui dure, qui englobe et qui comprend bien davantage que n'importe quel gouvernement. Le gouvernement n'est, en réalité, qu'un dispositif pratique que l'État se donne pour veiller à ses intérêts et gérer ses affaires, et les membres du gouvernement ne sont, en réalité, qu'un groupe de personnes en qui l'État voit — à tort ou à raison — la compétence et la capacité de veiller à ces intérêts et de les gérer, pour un temps qui peut être court ou long. L'État leur confie ce devoir, les rétribue pour l'accomplir, et les surveille pendant qu'ils l'accomplissent, les maintenant à leur poste tant qu'il en reste satisfait, et les en écartant s'il vient à se mécontenter d'eux, ou à leur trouver quelque défaut, ou à discerner chez eux quelque manquement ou quelque insuffisance !

Les membres du gouvernement ne sont donc que des fonctionnaires, ni plus ni moins ; le corps du gouvernement est un groupe de fonctionnaires qui travaillent solidairement, soumis à la surveillance de l'État, et exposés, comme tout fonctionnaire, à sa satisfaction comme à son mécontentement.

Voilà le principe que tout le monde connaît et que tout le monde reconnaît, chacun pour soi, et lorsque les gens se rencontrent et se parlent les uns aux autres. Ils l'ont appris à l'école, ils l'ont lu dans les livres, et ils le lisent dans les journaux, matin et soir. Mais la pratique, en Égypte — et dans d'autres pays qui ressemblent à l'Égypte, de près ou de loin — s'écarte de ce principe de la manière la plus flagrante, et le contredit de la manière la plus flagrante !

Car le ministre a tout juste le temps de s'asseoir sur son siège que la vanité le séduit déjà ; elle le détourne de lui-même, de son propre pouvoir, de son droit et de son devoir, et lui fait oublier qu'il est un fonctionnaire nommé aujourd'hui, qui peut être révoqué demain, qu'il est soumis à une surveillance, qu'il répond de ce qu'il fait et de ce qu'il omet de faire, et qu'il peut être puni pour tout manquement ou toute faute dans laquelle il s'engage ! Il oublie tout cela ; il oublie qu'il n'était pas ministre hier, et qu'il ne sera peut-être pas ministre demain, et ne retient qu'une seule chose — qu'il peut commander et interdire, et qu'il y a dans son ministère des fonctionnaires qui doivent lui obéir lorsqu'il commande, et s'abstenir lorsqu'il interdit. La vanité s'emporte en lui, et lui-même

s'emporte dans sa propre vanité, jusqu'à s'imaginer détenir son poste pour le reste des temps, oubliant totalement cette formule qu'al-Muqattam employait jadis pour préparer, dans les jours passés, la chute des ministères — à savoir que le pouvoir est un bail, et non une éternité. Et le voici qui se convainc, dans sa propre conscience, puis qui convainc les gens autour de lui, que le ministère qu'il détient n'est rien d'autre qu'un fief qui lui a été offert et assigné, et dont il peut disposer exactement comme les seigneurs disposaient jadis des fiefs qui leur étaient offerts !

Le système féodal est un système précis : il a son seigneur, parfois intitulé duc, parfois marquis, parfois comte. Puis il a les seigneurs qui viennent après ce très grand seigneur, portant divers titres d'honneur, échelonnés en degrés les uns au-dessus des autres. Puis, après cela, il a la plèbe, qui doit écouter et obéir, sans avoir d'opinion sur rien, et sans devoir avoir d'opinion sur rien ! Et c'est précisément ce système qui s'applique, avec une précision parfaite, dans nos ministères et nos administrations : le ministre est le très grand seigneur ; puis viennent les seigneurs sous-secrétaires ; puis viennent diverses classes de directeurs, échelonnés en degrés les uns au-dessus des autres. Puis vient, après tous ceux-là, la plèbe qui doit écouter et obéir — cette plèbe composée de toi, de moi, et de nos semblables, parmi les malheureux serviteurs de Dieu !

Et le système des partis en Égypte n'est pas comme le système des partis dans les autres pays ; car le parti qui prend le pouvoir reçoit l'Égypte comme s'il s'agissait d'un fief parmi d'autres, à partager entre les ministres, et la gouverne exactement comme les fiefs étaient gouvernés dans les temps anciens, tandis qu'il considère les partis qui ne détiennent pas le pouvoir comme faisant partie de cette plèbe dont Dieu ne se soucie pas — pourquoi donc les gens s'en soucieraient-ils !

Le pouvoir, en Égypte, passe de main en main entre les partis : aujourd'hui il appartient à tel parti, demain à un autre. Le parti qui gouverne aujourd'hui ne gouvernait pas hier, et ne gouvernera pas demain. Cela seul devrait apprendre aux partis que, lorsqu'ils prennent le pouvoir, ils ne reçoivent pas un fief, mais se voient confier un service. Et pourtant les partis n'en tirent ni leçon ni enseignement ; dès qu'ils accèdent au pouvoir, l'oubli se hâte d'effacer de leur esprit tout souvenir, et la vanité se hâte de jeter entre eux et l'avenir d'épais voiles, de sorte qu'ils ne travaillent plus que pour leur propre journée, sans se souvenir d'hier ni prendre garde à demain — jusqu'à ce que vienne l'heure qui doit nécessairement venir, où les partis au pouvoir sont précipités dans les

demeures de la plèbe, et où les partis gouvernés sont élevés aux postes de commande ; et rien n'a changé du tout : des seigneurs sont simplement devenus des gouvernés, et des gouvernés sont devenus des seigneurs, et les gouvernés se plaignent toujours de l'injustice des gouvernants, tandis que les gouvernants se moquent toujours de la plainte des gouvernés !

Si nous n'avions pas appris à mesurer les choses exactement comme elles doivent l'être sous un régime démocratique, nous ne regarderions jamais les ministres et les directeurs comme des seigneurs à qui il nous appartiendrait d'obéir et qui n'auraient qu'à commander ; nous les regarderions plutôt comme des mandataires à qui nous avons confié nos propres intérêts — s'ils veillent sur ces intérêts, c'est tant mieux ; et s'ils n'y veillent pas, la loi et la constitution sont là pour tenir tout le monde en respect.

Oui — mais il faut dire la vérité, et la vérité est que gouvernants et gouvernés, en Égypte, ne comprennent pas la démocratie comme il convient, et c'est pourquoi ils ne se transmettent pas le pouvoir entre eux, mais se transmettent plutôt l'injustice et le despotisme !

Le pouvoir n'est donc rien de plus et rien de moins qu'un fief détenu par les partis au pouvoir, et il n'existe entre lui et l'ancienne féodalité qu'une seule différence apparente : l'ancienne féodalité était fixe et stable pour ses détenteurs, transmise par héritage à leur descendance après leur mort. La féodalité moderne, au contraire, est elle-même itinérante, répugnant à se fixer, et ne se soumet à aucune loi d'héritage. C'est pour cette raison même qu'elle est plus dangereuse que l'ancienne féodalité ; car c'est une occasion qu'il faut saisir, de crainte qu'elle ne revienne jamais, ou qu'elle ne revienne qu'après un long délai ! Il faut donc que les gouvernants s'approprient tout ce qu'ils peuvent s'approprier, et qu'ils thésaurisent, dès aujourd'hui, ce qui pourrait leur échapper demain ; et il faut que les gouvernés, de leur côté, guettent leur heure, intriguent et complotent, tiennent leurs comptes, et se préparent à se venger !

Et le vieillard — si tu le redresses de son égarement, le redressement ne pourra jamais redresser ce qui, en lui, s'est courbé !